



Les procédures du PLUi de Chautagne en cours

Retrouvez ici les procédures du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Chautagne en cours.

Publié le 11 novembre 2024

Dernière modification le 15 janvier 2025

Le PLUi de Chautagne évolue

Approuvé en 2022, une modification simplifiée n°1 a été prescrite en octobre 2024. Cette modification simplifiée vient corriger des erreurs matérielles de l'approbation.

Objets de la modification simplifiée n°1

Cette procédure vise à :

- Corriger une erreur matérielle dans le document « rapport de présentation » 'Tome 2 Justifications' / 1.3.1 Compatibilité avec la Loi Littoral.
- Corriger des erreurs matérielles sur deux OAP (Chanaz N°19, Chindrieux N°6).
- Corriger une erreur matérielle sur le règlement graphique de la commune de Chindrieux sur les parcelles G 1037-1039-320 : ajout d'une partie des parcelles en zone constructible conformément à la décision du Conseil Communautaire de prendre en compte une remarque de l'enquête publique (Cf. page 9 du mémoire en réponse de la collectivité joint en annexe de cet arrêté).
- Corriger une erreur matérielle dans le règlement écrit dans les définition : Petit volume : un « petit volume » est une construction isolée inférieure à 20m² d'emprise au sol et de hauteur maximale 4,00m (...): ajout de la mention « inférieure ou égale » manquante à la définition.

Une mise à disposition du public du 12 novembre au 13 décembre 2024

Cette modification simplifiée fait l'objet d'une mise à disposition du public, qui se tiendra du 12 novembre 8h00 au 13 décembre 2024 à 17h00.

Le dossier sera tenu à disposition du public :

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/le-plui-chautagne/les-procedures-du-plui-de-chautagne-en-cours?>

- > **En version papier dans les 8 mairies concernées par le PLUi de Chautagne :** Chindrieux, Ruffieux, Serrières-en-Chautagne, Motz, Chanaz, Conjux, Vions et Saint-Pierre de Curtille,
- > **En version papier au Relais Grand Lac - France Services de Ruffieux,**
- > **En version papier au siège de Grand Lac (1500 boulevard Lepic - 73100 Aix-les-Bains),**
- > **En version numérique sur le site internet de Grand Lac . (voir lien ci-dessous durant le temps de la mise à disposition)**

Un registre à feuillets non mobiles et numérotés sera mis à disposition du public pour formuler ses observations à la fin du dossier en version papier, pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra également formuler ses observations, pendant la période de mise à disposition, sur le dossier **par courrier postal à l'adresse :** Service urbanisme planification, Grand Lac Communauté d'Agglomération, 1500 Boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS CEDEX (ou par mail à l'adresse : urbanisme-planification@grand-lac.fr)



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Le PLUi de Chautagne applicable
- > Urbanisme
- > Les projets d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.